

DOSSIER LOI SUR L'EAU INCLUANT ETUDE D'IMPACT

"RÉSID'ANSE CHAMPAGNE", CARIB'INN: Construction d'un site hôtelier et résidentiel et aménagement du littoral.

Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement
incluant Etude d'Impact.

**PORTER A CONNAISSANCE DE L'EVOLUTION DU
PROJET DE DOSSIER LOI SUR L'EAU**

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE



SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE
"RÉSID'ANSE CHAMPAGNE", CARIB'INN
PORTER A CONNAISSANCE DE L'EVOLUTION DU PROJET

CLIENT

RAISON SOCIALE	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE
COORDONNÉES	ESPACE SEMAG BP 289 Boisripeaux 97182 LES ABYMES CEDEX
INTERLOCUTEUR	Monsieur AUBERTIN <i>Chargé d'opérations principal</i> Tél. : 0590 93 23 90 E-mail : caribinn@semag.fr

CRÉOCEAN

COORDONNÉES	Agence CREOCEAN Antilles-Guyane caribes@creocean.fr 7 rue Amédée FENGAROL – Lot VINCE, ARNOUVILLE 97170 PETIT-BOURG Tel : 05 90 41 16 88 Fax : 05 90 26 57 82
INTERLOCUTEUR	Monsieur LABADIE Florian E-mail : labadie@creocean.fr

RAPPORT

TITRE	"RÉSID'ANSE CHAMPAGNE", CARIB'INN : Construction d'un site hôtelier et résidentiel et rechargement en sable de la plage. PORTER A CONNAISSANCE DE L'EVOLUTION DU PROJET
NOMBRE DE PAGES	10
NOMBRE D'ANNEXES	0
OFFRE DE RÉFÉRENCE	P180253M – Édition 1 – Avril 2018
N° COMMANDE	

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUME NT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDAC TEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
180253	18/06/2020	Édition 1	Porter à connaissance de l'évolution du projet	FLA	FLA/SEMAG

Cette note constitue un porter à connaissance de l'évolution du projet du Dossier Loi sur l'eau uniquement pour donner suite aux remarques émises par la DEAL lors d'une réunion de concertation en avril 2020. Il s'agit de montrer les principales mesures prises en faveur de la biodiversité (marine) par la SEMAG afin de réduire les incidences environnementales du projet.

L'objet de cette note est de présenter les principales évolutions du projet du Dossier Loi sur l'Eau depuis la première version du projet déposée en août 2018. En résumé, les principales évolutions en lien avec les milieux aquatiques (Dossier loi sur l'eau) sont :

- ***Recul des villas en arrière-plage afin de libérer de l'espace sur le littoral pour de la restauration (re-végétalisation de la plage notamment) ;***
- ***Abandon de la réfection des enrochements sur la partie sud-ouest de la plage ;***
- ***Préservation totale de nombreux secteurs par une mise en défens permanente, notamment sur l'habitat littoral ;***
- ***Réduction significative du volume de sable pour le re-ensablement de la plage avec, en plus, une phase de décompactage, pour optimiser la phase de ponte ;***

En complément, les autres éléments modificatifs (hors dossier Loi sur l'eau) sont :

- ***Préservation totale de nombreux secteurs par une mise en défens permanente, notamment sur l'habitat de boisement sec***
- ***Mise en place d'une véritable opération de restauration de la plage en vue de favoriser les pontes de tortues marines ;***
- ***Augmentation significative du nombre de mesures d'accompagnement et de suivis environnementaux ;***
- ***Diminution de l'emprise au sol des villas (mise en mitoyenneté de certaines d'entre elles) et de la surface de plancher, suppression d'aires de jeux aménagés ;***
- ***Augmentation significative d'implantation d'espèces végétales indigènes par rapport aux espèces ornementales ;***
- ***Création d'un véritable corridor écologique pour les chiroptères, au détriment de la superficie des villas ;***
- ***Mise en œuvre de véritables mesures de compensation par la restauration d'habitat dégradé à proximité (aérodrome) en créant des connexions écologiques (trames vertes) avec la zone de projet***

Le détail des modifications est présenté dans la nouvelle version actualisée de l'étude d'impact et du Dossier Loi sur l'Eau, transmis aux services instructeurs de l'Etat.

1.1. Esquisses des principales solutions de substitution envisagées sur les aspects littoraux et maritimes uniquement (en lien avec le dossier loi sur l'Eau)

1.1.1. Descriptif des 3 scénarios envisagés sur les aspects marins et littoraux

L'analyse des autres solutions d'aménagement a porté en fait sur la définition du parti d'aménagement du site. L'analyse et le choix de la solution d'aménagement a relevé de considérations liées à :

- ▶ La capacité d'accueil touristique de l'aménagement ;
- ▶ Le degré de végétalisation du site (zones non imperméabilisées) ;
- ▶ La protection de certains habitats littoraux (herbiers de phanérogames marines et végétaux littoraux).

Lors de l'élaboration du projet, la SEMAG a fait évoluer progressivement son projet pour l'aménagement de l'espace à la fois terrestre et littoral.

Les aménagements maritimes ont évolué, **avec la suppression de la réfection des enrochements et la forte diminution du volume de rechargement en sable** (-5 500 m³).

Trois principaux scénarios se sont dégagés :

- **Scénario 1** : Hôtel + Bâtiment Condo + 30 villas + zone de jeu + **végétalisation faible sur le littoral et ré-ensablement important** ;
- **Scénario 2** : Hôtel + Bâtiment Condo + 20 villas + zone de jeu + **végétalisation modérée, faible sur le littoral et ré-ensablement** ;
- **Scénario 3** : Hôtel + Bâtiment Condo + 20 villas + végétalisation littorale forte + restauration du littoral.

Tableau 1 : Principaux avantages/inconvénients des solutions étudiées en lien avec le milieu maritime uniquement

Scénario	Avantages	Inconvénients
Scénario 1	Rentabilité économique du projet Large plage nue par rechargement de sable Réfection des enrochements	Secteur de plage peu végétalisé
Scénario 2	Végétalisation plus importante Zone de jeu : attractive pour les enfants Coût réduit de construction Large plage nue par rechargement de sable Réfection des enrochements	Peu d'essences végétales locales conservées Impact du rechargement sur les herbiers (1100 m ²)
Scénario 3	Végétalisation terrestre plus importante + Conservation de l'habitat « végétation du littoral » à haute sensibilité Préservation de la végétalisation littorale existante + création d'une bande végétale littorale en arrière-plage Retrait des villas par rapport au trait de côte Réduction des surfaces et du volume de rechargement de sable (-5 500 m ³) : moindre impact sur la végétalisation littorale (0 m ²) et marine (60 m ²)	Capacité d'accueil plus réduite Diminution de la taille des jardins (attractivité moins importante commercialement) Végétalisation : coût plus important Espace touristique du littoral plus réduit Rentabilité économique du projet plus réduite Faible largeur de plage pour les activités touristiques

1.1.2. Evolution du projet

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution du projet depuis 2018 selon les différents scénarii envisagés.

Il est à noter que le projet a été modifié de manière conséquente, afin de :

- ▶ Augmenter les surfaces naturelles protégées (en phase de travaux et en phase d'aménagements),
- ▶ Restaurer les habitats littoraux et limiter les travaux « durs » (déroctage)
- ▶ Prendre en considération les espèces protégées (dont les tortues) et leurs habitats.

Scénario étudié	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Nombre de villas	30	20	20
Surfaces naturelles protégées et conservées (m ²) en l'état	2 000 m ²	2 000 m ²	6 075 m ²
% d'espèces indigènes d'arbres plantées (hors palmiers et plantes basses/grimpantes)	20%	20%	70%
Volume de sable rechargé sur la plage	6824 m ³	6824 m ³	1325 m ³
Végétation littorale préservée et protégée dès la phase travaux (m ²)	0	0	2268 m ²
Végétation littorale restaurée (m ²)	0	1 720 m ²	2 911 m ²
Superficie d'herbiers marins impactés	1100 m ²	1100 m ²	60 m ²

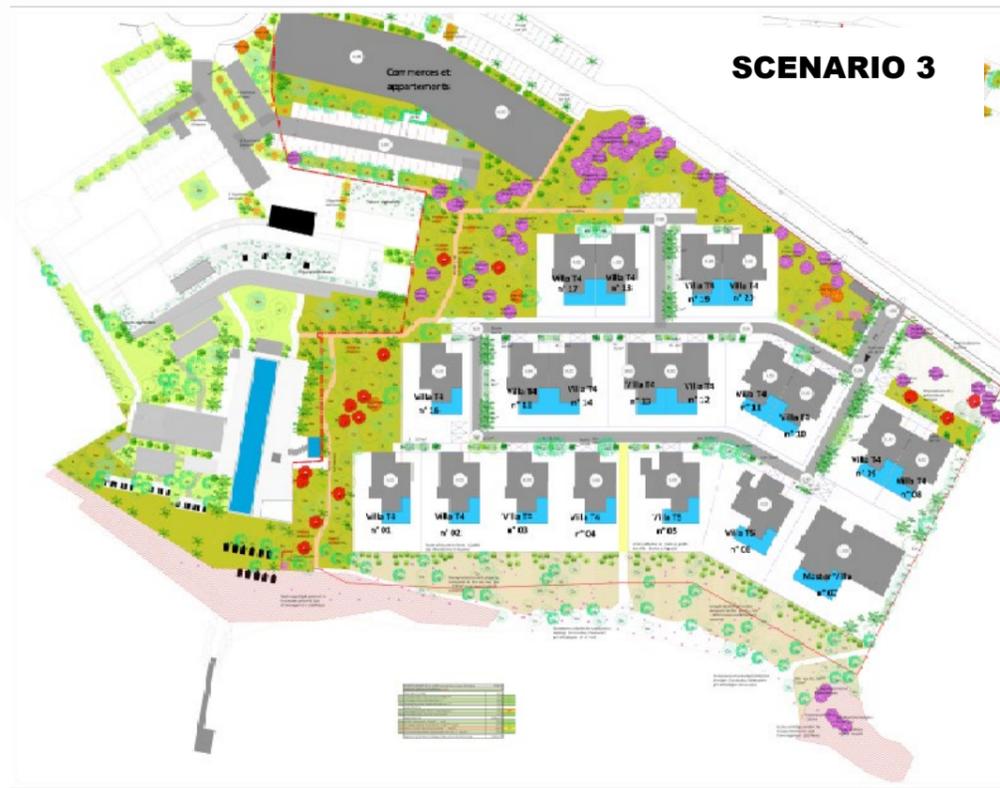
Conformément aux attentes de la DEAL, la plage sera végétalisée sous forme « d'îlots » (après décompactage et re-ensablement) afin de créer ponctuellement des points de végétation et de limiter les zones de sable nu.



SCENARIO 1



SCENARIO 2



SCENARIO 3

1.2. Solution retenue

Le scénario retenu correspond à la solution (**scénario 3**) composée :

- ▶ D'un nombre plus restreint de villas (20), entraînant une surface de plancher moindre ;
- ▶ De la préservation d'habitats littoraux (végétation terrestre et herbiers de phanérogames marines) ;
- ▶ L'abandon de la réfection des enrochements sur la partie sud-ouest de la plage ;
- ▶ De la restauration d'un habitat de ponte de tortues actuellement anthropisé (toute la plage d'anse Champagne) ;
- ▶ D'une opération de décompactage du sable et de re-ensablement avec un volume de sable moins important qu'initialement (**-80% soit -5 500 m³**) ;
- ▶ La palette végétale des espèces indigènes pour les strates arbustives et plantes couvre-sol a été revue, pour mémoire, voici l'évolution de la part d'espèces indigènes depuis le début du projet.

	Projet initial	Projet Décembre 2019	Projet Mai 2020
Arbres indigènes	20%	70%	70%
Palmiers indigènes	15%	30%	30%
Arbustes indigènes	50%	57%	70%
Plantes basses et couvre-sol indigènes	30%	26%	60%

- ▶ Pour la re-végétalisation de la plage, la palette végétale des strates arborée et arbustive a également été complétée, en suivant les préconisations de l'ONF.

Globalement, les évolutions principales entre le projet initial et l'actuel sont les suivantes :

- ▶ Surface totale au sol préservée par rapport au projet initial : **+ 6 075 m²** ;
- ▶ Superficie totale restaurée par rapport au projet initial **+ 3 906 m²** ;
- ▶ Augmentation du nombre de suivis environnementaux post-travaux mis en place (tortues, végétation littorale, oiseaux) : **+ 3 suivis**.

La re-végétalisation du littoral et la préservation de la flore existante permettront de restaurer la fonctionnalité de la plage, de maintenir le sable sur la plage, de limiter l'érosion du littoral et sa végétation propices à la ponte des tortues marines sur ce site.

Concernant l'émissaire d'eaux pluviales sur la partie sud-est de la plage, il a été choisi la solution de le déplacer vers l'Ouest plutôt que de réutiliser l'actuel (qui est inefficace, bouché et effondré) afin de ne pas détruire les espèces végétales de bord de mer (notamment des palétuviers). En effet, la réfection de l'émissaire existant aurait obligé du déroctage qui aurait nécessité la destruction d'une flore d'intérêt écologique. Il a donc été choisi de plutôt privilégier un nouvel émissaire plus à l'Ouest, passant sur la zone sableuse où les enjeux environnementaux sont beaucoup plus faibles.



Figure 1 : Scénario 3 retenu (aménagement paysagers)

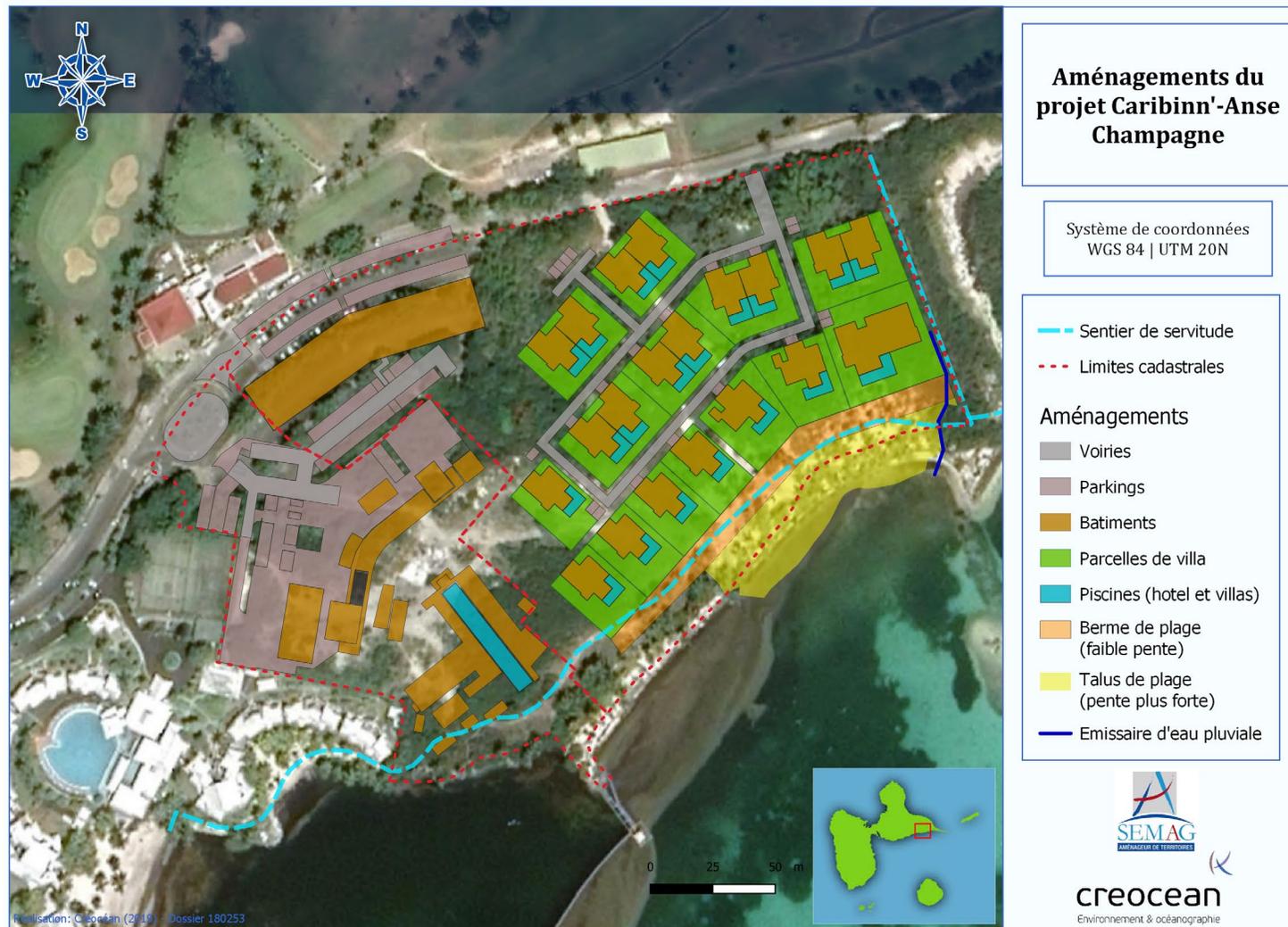


Figure 2 : Scénario 3 retenu (aménagement non paysager)



www.creocean.fr

GROUPE KERAN